

COMPTE RENDU Conseil Municipal

du 27 Septembre 2010 à 18 heures

Présents :

DURAND, SALTET, PATRINOS, PRIEUR, GRELLIER, CABRILLAC, ABRIC, BLANC, MARTIN

Absents excuses : THION (procuration à BLANC) , ISZEZUK (procuration à DURAND), BELLAS (procuration à SALTET), CRISTIANI (procuration à MARTIN)

Absents : PIALOT, LABOUREAU,

Le compte rendu de la réunion du 30 Juillet 2010 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil de rajouter un sujet à l'ordre du jour de la séance :

Réhabilitation du prétraitement de la station d'épuration de Valleraugue : approbation du nouvel avant-projet, demande de financement, autorisation à signer les pièces

Accord lui est donné

- **Travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'assainissement et création d'une station d'épuration sur le hameau d'Ardaillers : approbation avant-projet, demande de financement, autorisation pour engagement de la consultation et passation des marchés de travaux, autorisation à signer les pièces :**

Le maire fait part au conseil de l'avant projet déposé par le maitre d'œuvre le cabinet GAXIEU SARL pour les travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'assainissement et création d'une station d'épuration sur le hameau d'Ardaillers.

Cet avant projet fait état des conclusions obtenues par le schéma directeur d'assainissement de la commune réalisé par le bureau d'études GAEA Environnement qui met en évidence le très mauvais état du réseau d'assainissement sur Ardaillers : mauvaise étanchéité des regards, raccordements illicites de branchements pluviaux ou de fontaine. Pour solutionner ce problème, il est proposé de réhabiliter le réseau d'assainissement existant, de réaliser une extension pour raccorder des habitations qui jusqu'à maintenant avaient un système autonome, de raccorder les deux hameaux sur le même réseau par l'intermédiaire d'un poste de refoulement et de créer une nouvelle station d'épuration commune aux deux hameaux.

Le montant estimatif de ces travaux y compris les essais de canalisations est évalué à 676 751 € hors taxes auquel s'ajoutent des honoraires et imprévus de 81 210.12 €, soit un total hors taxes : 757 961.12 €.

Le maire propose au conseil de demander une aide auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

Le conseil,
Après avoir entendu l'exposé du maire,

- Approuve l'avant projet établi par le cabinet GAXIEU, Maître d'œuvre, évalué à 757 961.12 € hors taxes, 906 521,50 € TTC
- Charge le Maire à demander les financements auprès du Conseil Général pour le Département et l'Agence de l'Eau.
- Dit que le financement sera le suivant :

Subvention Conseil Général et Agence de l'Eau :	459 893 €
Fonds de compensation de la TVA :	140 347.66 €
Emprunt :	250 000 €
Autofinancement :	56 280.84 €
- Autorise le Département à, percevoir pour son compte la subvention de l'Agence de l'Eau et à la verser à la commune,
- Autorise le Maire à engager la procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux, dit que la procédure sera une procédure adaptée avec appel d'offres ouvert selon l'article 28 du CMP.
- Autorise le Maire à signer les contrats à intervenir et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Dit que les crédits nécessaires seront portés au budget 2011 de la commune.
- Autorise le Maire à signer les contrats à intervenir et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

• **réhabilitation du prétraitement de la station d'épuration : approbation nouvel avant projet, demande de financement, autorisation à signer les pièces.**

Le maire dépose sur le bureau un courrier émanant du Conseil Général et relatif à la demande de subvention effectuée en 2009 pour la réhabilitation du prétraitement de la station d'épuration de Valleraugue. Ce projet n'a pu être retenu dans le cadre des enveloppes budgétaires de 2010 du Conseil Général. La commune doit signifier au Conseil Général le maintien de sa demande et actualiser le coût de la dépense. Le cabinet GAXIEU maître d'œuvre a établi une nouvelle estimation.

Le nouveau montant estimatif de ces travaux est évalué à 71 379,30 € hors taxes auquel s'ajoutent des honoraires et imprévus de 8 565.52 € , soit un total hors taxes : 79 944.82 € , 95 614 € TTC

Le Maire propose au conseil de demander une subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil,
Après avoir entendu l'exposé du maire,

- Approuve le nouvel avant projet établi par le cabinet GAXIEU, Maître d'oeuvre, évalué à 79 944,82 € hors taxes,
- Charge le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général pour le Département et l'Agence de l'Eau.

➤ Dit que le financement sera le suivant :

Subvention Conseil Général et Agence de l'Eau (50%) : 39 972 €

Fonds de compensation de la TVA : 14 803 €

Autofinancement : 40 839 €

- Autorise le Département à percevoir pour son compte la subvention de l'Agence de l'Eau et à la verser à la commune,

➤ Dit que les crédits nécessaires sont portés au budget de la commune.

- Autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,

Séance levée à 18 Heures 30